

**COMMUNE DE MOYAUX - CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011**

**Secrétaire de séance :** Mme Jeanne BARDIAUX  
**Absents :** M Christian FOUGERAY  
M Alain LEBEY  
Mme Sarah JOANNAUD-MOUTIER,

**Ordre du jour**

**1. AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE – RD 143 A**

---

**1.1. Mission de maîtrise d'œuvre.**

**Objet.**

Mission de maîtrise d'œuvre complète sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € HT.

- Aménagement d'une sortie de bourg – RD 143 A – longueur 630 mètres.
- Viabilisation des réseaux.
- Création de trottoir.
- Aménagement des sorties privées.
- Aménagement de 2 parkings dont celui de la caserne des pompiers.
- Sécurité aux abords de la nouvelle école maternelle.

La commission d'appel d'offre réunie le 10 février 2011 propose de retenir les 5 propositions suivantes, dans l'ordre et de soumettre le choix au Conseil Municipal.

<b>SOCIETE</b>	<b>Rémunération en € HT</b>	<b>Offre de prix</b>	<b>Durée de la mission</b>	<b>Références</b>
<b>ACEMO</b>	6 495,00 €	1	98 jours	+++++
<b>HERNAT</b>	7 700,00 €	2	119 jours	+++++
<b>TECHNIROUTE</b>	10 430,00 €	3	64 jours	+++++
<b>LALL.DEB- PLANIS</b>	11 200,00 €	4	91 jours	+++++
<b>SOGETI</b>	11 400,00 €	5	165 jours	+++++

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise ACEMO.

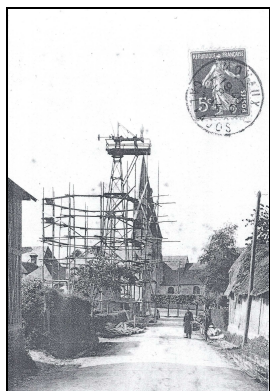
## 1.2. Implantation d'une éolienne – proposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'implanter une réplique de l'éolienne de Moyaux sur le parking à aménager de l'ancien château d'eau. Ce projet avait déjà été évoqué il y a quelques années.

Le projet serait mené en coopération avec le Lycée Paul Cornu, dont le directeur des travaux s'est montré particulièrement intéressé par le projet.

Le Conseil Municipal est invité à prendre position sur l'opportunité du projet.

- M Jean Claude CALUS, Adjoint au Maire, observe que le projet s'inscrit dans le périmètre protégé de l'église, et qu'il fait référence à l'histoire de la commune.
- M Benoît CHARBONNEAU, Adjoint au Maire, déclare que développer un partenariat avec une école est intéressant.
- Mme Jeanne BARDIAUX, Conseillère Municipale, propose qu'un sondage soit fait auprès de la population.
- M. Jean ANDRIEU, Conseiller Municipal, s'interroge sur la nature du projet, sans que d'autres possibilités n'aient été explorées.
- M le Maire, propose que le projet soit estimé et qu'un contact avec les Bâtiments de France soit établi.



## 2. RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXTENSION DU RESEAU RUE AU BLANC

---

### Objet.

Extension de l'assainissement collectif dans le secteur de la rue au Blanc, permettant le raccordement d'environ 12 propriétés.

Montant estimé selon VEOLIA : 110 000 € HT

### Débat.

- M Benoît CHARBONNEAU, Adjoint au Maire, demande, si le secteur doit être considéré comme prioritaire.
- M Jean ANDRIEU, Conseiller Municipal, demande à ce que soit précisé le coût du raccordement.
- M Gérard PIERRE DE LA BRIERE, Adjoint au Maire, fait observer que les travaux s'inscrivent dans la logique d'extension du réseau d'assainissement collectif de la commune.
- M Erik SAUCISSE, Conseiller Municipal, demande si le raccordement est obligatoire dans la mesure où les travaux de mise aux normes auraient déjà été menés à bien.
- Monsieur le Maire précise que le schéma directeur de l'assainissement sera révisé dans le cadre du futur P.L.U.I., et que ces travaux, dans la mesure où le réseau collectif passe à proximité en direction du lotissement artisanal de la Vierge, préfigurent en partie l'extension future des zones susceptibles de bénéficier de l'assainissement collectif.

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de l'étude préalable au projet d'extension du réseau d'assainissement collectif, dans le secteur de la rue au Blanc.

L'information en sera transmise à la D.D.A.F.

**3. ESPACE PUBLIC NUMERIQUE - INFORMATIONS.**

---

**3.1. Informations.**

Le Conseil Municipal est informé du dépôt d'un dossier de financement afin d'obtenir une subvention régionale, dans le cadre des Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie, d'un montant prévisionnel de 10 000 € par an

Détails des activités 2011 :

- Ateliers d'initiation et de sensibilisation à l'informatique et aux nouvelles technologies, ouvert au plus grand nombre, en accès libre.
- Aide à l'utilisation de nouvelles technologies, préparation et élément de base du B2i pour environ 110 élèves de l'école primaire.
- Accompagnement de l'association de vidéastes amateurs – MOVIES, de la Mission Locale, et, en projet, de l'association de l'Echo Moyausain.

Observations.

- M Gérard PIERRE DE LA BRIERE, adjoint au Maire, constate la dégradation des locaux dont se rendent responsables les enfants lors de leur arrivée et de leur sortie des cours.
- M Jean Claude CALUS, Adjoint au Maire, rappelle l'achat d'un TBI pour l'école primaire.
- Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé à l'animateur de ne pas intervenir sur le temps scolaire, en dehors d'interventions ponctuelles de caractère technique.
- Le Conseil Municipal demande à ce que le rapport annuel 2010 lui soit présenté lors d'une prochaine séance.

**3.2. Tarifs.****Objet.**

Augmentation du coût d'inscription, de 15 à 20 € pour les personnes hors commune.

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le tarif de 20 €, pour les personnes hors communes fréquentant l'E.P.N.

**4. COMMUNAUTE DE COMMUNES MOYAUX – PORTE DU PAYS D'AUGE – RAPPORT ANNUEL 2010.**

---

Le Conseil Municipal est informé du rapport annuel 2010 de la Communauté de Communes présenté en fonction de l'ordre du jour des différentes réunions, avec les données budgétaires de l'exercice 2010.

**4.1. Nouvelles compétences.**

La Communauté de Communes exerce à présent deux nouvelles compétences :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La Commission d'accès aux handicapés est devenue également intercommunale, présidée par Monsieur Gérard PIERRE DE LA BRIERE, Adjoint au Maire et délégué de la commune de Moyaux.

M Jean Claude CLAUS, Adjoint au Maire, rend compte de la réunion intercommunale, en présence de représentants du C.A.U.E. concernant le P.L.U.I. la communauté de communes Moyaux Porte du Pays d'Auge étant parmi les premières à entamer cette démarche dans le département.

Monsieur le Maire rappelle les missions du C.I.A.S. en particulier l'organisation du centre de loisirs estival.

#### **4.2. Développement économique.**

Le développement économique est soumis aux difficultés économiques actuelles.

- Le lotissement de la vierge, à Moyaux, tarde à trouver des acquéreurs.
- La Zone d'Activité de Marolles a fait l'objet d'une étude d'aménagement et d'une étude de pré-commercialisation. Les orientations du Département en matière d'aménagement routier se révèlent favorables à la poursuite du projet.

#### **4.3. Organisation de la Communauté de Communes .**

Le Conseil Communautaire a validé la réorganisation des travaux en commission, afin d'exploiter au mieux les compétences, selon 5 pôles, chacun sous la responsabilité d'un vice-président. :

##### **Pôle 1 : Administration Générale - M Serge TOUGARD**

- Commission des finances.
- Commission des charges à transférer.
- Commission de l'aménagement de l'espace en charge du PLUI.

##### **Pôle 2 : Ressources humaines et affaires sociales - M Bernard CHAMPION**

- Centre Intercommunal d'Action Sociale.
- Commission des ressources humaines et associatives.

##### **Pôle 3 : Développement économique et touristique - M Jean Pierre NUTTENS**

- Commission du développement économique et touristique.

##### **Pôle 4 : Développement rural - M Jean Michel ROMAIN**

- Commission du développement durable.
- Commission des équipements et du transport.

##### **Pôle 5 : Communication - M Max SEVESTRE**

- Commission de la communication et de la promotion intercommunale.

#### **4.4. Présentation du SCOT du Sud Pays d'Auge .**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SCOT du Sud Pays d'Auge a validé le projet, en date du 25 octobre 2010.

En conformité avec les dispositions de l'article L. 122-8 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Moyaux – Porte du Pays d'Auge, réuni le 16 décembre 2010, a approuvé par une motion les dispositions du document.

##### **4.4.1. Axes stratégiques :**

- Développement économique : et attractivité du territoire : relancer la dynamique économique du Sud Pays d'Auge.
- Aménagement et urbanisation : affirmer et renforcer l'armature urbaine du territoire avec la volonté affirmée de recentrer l'urbanisation sur les pôles disposant d'infrastructures et d'équipements.
- Préservation et valorisation de l'environnement : mettre les atouts patrimoniaux et environnementaux au cœur du projet.

##### **4.4.2. Projet :**

- Renouer avec un développement permettant d'inscrire le Sud Pays d'Auge au sein de l'essor normand, notamment dans le cadre du développement des activités portuaires régionales ( Port 2000).
- Valoriser la position stratégique et les potentialités du Sud Pays d'Auge en fixant l'organisation des équipements structurants notamment en matière de déplacement.
- Mettre en œuvre un nouvel équilibre territorial qui tende à rompre avec un mode de développement peu durable, peu solidaire et générateur de déséquilibres territoriaux, sociaux et environnementaux.

## 5. ECOLE MATERNELLE COLETTE HARDEL.

---

### 5.1. Informations.

Monsieur Gérard PIERRE DE LA BRIERE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Difficultés liées à la connexion au réseau électrique et à la puissance du transformateur desservant le secteur.
- Difficultés avec l'entreprise de peinture SALMA, dont les travaux ne sont toujours pas achevés.
- Ouverture de l'école prévue le 14 mars 2011.
- Inauguration officielle et journée portes ouvertes, à une date ultérieure, en avril (?)

### 5.2. Prestation complémentaire.

#### Objet.

Installation de stores occultants dans le dortoir, pour un montant de 1 865 € HT, selon le devis de l'entreprise Loïc LEROY.

#### Délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prestation complémentaire aux travaux et son montant, relative à la mise en place de **stores occultant**.

### 5.3. Conventions avec la Communauté de Communes

#### 5.3.1. Portage des repas.

#### Objet.

Mise à disposition du véhicule et du personnel du service de portage de repas à domicile, pour un montant évalué à 1 700 € par an, permettant la livraison des repas fabriqués à la cantine et livrés à la nouvelle école maternelle.

#### Délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature de la convention.

#### 5.3.2. Mise à disposition des locaux – centre intercommunal d'accueil et de loisirs.

#### Objet.

Mise à disposition du Centre d'Accueil et de Loisirs Intercommunal de locaux communaux, nouvelle école maternelle, cuisine, chambre froide et module pour la restauration de la Salle Michel d'Ornano, avec participation de l'intercommunalité aux frais de fonctionnement.

#### Délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention.

Il sera demandé à la Communauté de Communes de prendre contact avec Monsieur Francis GESLOT pour l'Ecole Maternelle et avec Monsieur Jacques COUTURE, Conseiller Municipal, référant pour la Salle Michel d'Ornano.

## 6. OFFRE DE VENTE A LA COMMUNE – PARCELLE ZS N°80.

---

Monsieur Alain LEBEY, absent en début de séance, participe aux débats et aux votes.

#### Objet.

---

Offre de Monsieur Bernard RENOULT, propriétaire de la parcelle cadastrée ZS N° 80, lieu-dit « Le Bois Simon », d'une contenance de 5 ha 48 a 29 ca., classée en zone N au PLU communal.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de différer sa décision

## **7. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – APPEL A CANDIDATURE APRES DEMISSION.**

---

### **Objet.**

Démission d'une personnalité extérieure du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, décide de différer, après qu'il soit fait un appel élargi à candidature, pour la nomination d'une nouvelle personnalité extérieure intéressée par l'action sociale.

## **8. RESSOURCES HUMAINES.**

---

### **8. 1. Emploi d'une personne présentant un handicap – invalidité catégorie 1.**

Possibilité d'employer une personne présentant un handicap.

- soit en emploi contractuel pour besoins occasionnels, sous condition d'aptitude à remplir les fonctions, sous réserve de l'établissement d'un certificat d'aptitude à l'emploi.
- soit en emploi permanent contractuel spécifique, sous réserve d'un certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé – recrutement d'un agent handicapé sur une période d'un an renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de ne pas prendre de délibération en raison des difficultés liées à l'encadrement et au tutorat qu'impose la création d'un tel poste, à l'échelle de la commune de Moyaux.

### **8.2. CAE passerelle – heures complémentaires.**

#### **Objet.**

Les salariés sous CAE qui bénéficient d'un contrat de travail inférieur à 35 heures sont soumis à la réglementation relative au temps partiel qui fixe la durée maximale hebdomadaire de travail à 110 % de la durée prévue au contrat.

En l'espèce pour un contrat de 24 heures par semaine, la durée maximale hebdomadaire serait de 26 heures 40, soit 2 heures 40 complémentaires.

#### **Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la signature d'un avenant autorisant un agent sous CAE à faire des heures complémentaires.

### **8.3. Versement d'heures supplémentaires défiscalisées.**

#### **Objet.**

Situation d'un agent titulaire à temps non complet effectuant des heures complémentaires bénéficiant de la réduction de cotisations salariales prévue par la loi TEPA du 21/08/2007.

Mesures de réduction de la loi TEPA dès les premières heures complémentaires réalisées, sous condition d'autorisation de l'assemblée délibérante.

#### **Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'heures supplémentaires défiscalisées, sous réserve que l'agent n'effectue pas des heures complémentaires de façon régulière révélant une inadaptation entre le temps de travail et les fonctions exercées.

## **9. COURRIERS RECENTS.**

---

## **10. COMPTE-RENDUS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS.**

---

### **9.1. Commission du développement durable et de l'urbanisme – Monsieur Gérard PIERRE DE LA BRIERE.**

#### 9.1.1. Affaire GAULT – jugement du tribunal administratif – audience du 10 décembre 2010.

- Article 1 L'arrêté en date du 29 octobre 2009 par lequel le maire de Moyaux a refusé à M GAULT un permis de construire est annulé.
- Article 2. Il est enjoint au maire de Moyaux de statuer à nouveau, dans le délai de 15 jours, sur la demande de permis de construire de M GAULT.
- Article 3. La commune versera à M GAULT 1 000 euros au titre de ses frais d'instance.
- Article 4. Le surplus des conclusions de la requête ainsi que les conclusions de la commune de Moyaux relatives à ses frais d'instance sont rejetés.
- Article 5. Le présent jugement sera notifié à M Gilles GAULT et à la commune de Moyaux.

#### 9.1.2. Aménagements du carrefour du Pouplin.

Lecture du courrier de la société « Résidences et terres de France ».

#### 9.1.3. Bilan 2010 du fonctionnement de la station d'épuration de Moyaux.

Lecture de la fiche récapitulative établie par le SATESE, établissant le bon fonctionnement de l'ouvrage.

### **9.2. Commission des finances et de l'intercommunalité – Monsieur Jean Claude CALUS.**

#### 9.2.1. Ligne de trésorerie – Dexia Crédit Local.

Le Conseil Municipal est informé que le contrat d'ouverture de crédit souscrit par la commune arrive à son terme le 01/03/2011.

#### 9.2.2. Emprunt long terme près du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal est informé que la commune de Moyaux doit consolider l'emprunt long terme à hauteur de 800 000 € pour les travaux de construction de la nouvelle école maternelle, ainsi que le montant cumulé des deux lignes de trésorerie ouvertes (DEXIA CLF pour 150 000 € et Crédit agricole Normandie pour 210 000 €).

#### 9.2.3. Régie de garderie et de cantine.

Le Conseil Municipal, informé de la possibilité offerte par les services de la Trésorerie Lisieux Intercom de mettre en place un paiement par prélèvement bancaire, des montants dus par les familles, est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal ne présente pas d'opposition à cette possibilité, qui deviendra effective à la rentrée 2011-12.

#### 9.2.4. Préparation des budgets 2011.

Le Conseil Municipal, informé de la préparation en cours des budgets qui devront être votés avant la fin avril 2011.

### **9.3. Commission de l'éducation et des ressources humaines – Monsieur Francis GESLOT.**

L'essentiel des informations a été présenté en cours de séance.

Concernant les horaires des écoles maternelle et élémentaire, les horaires actuels sont maintenus jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Pour la rentrée 2011-12, en réponse à la pétition d'un certain nombre de parents d'élèves sur le sujet, une étude sera menée en commission, soumise ensuite au Conseil Municipal.

### **9.4. Commission de la vie et de la promotion communale – Monsieur Benoît CHARBONNEAU.**

Le Conseil Municipal est informé des animations prévues lors de la Foire aux Anes et du bilan d'activité de l'E.P.N.

**11. DATES A RETENIR.**

---

- Thé dansant du Comité de Jumelage – dimanche 20 février 2011.
- 16<sup>ème</sup> Foire aux Anes, samedi 19 mars 2011.
- Elections cantonales 20 et 27 mars 2011.
- Fun-Car de Moyaux, les 29/05 et 03/07/2011.